

Saint-Martin-d'Hères, le 12 avril 2021

Dossier suivi par :

Direction Générale Déléguée aux Ressources Humaines  
dgdrh @univ-grenoble-alpes.fr

Mesdames, Messieurs  
Les Directeurs et Directrices des services centraux  
Les Directeurs et Directrices administrati.fs-ves  
Les Responsables administrati.fs-ves de laboratoire  
Les Responsables des services communs inter universitaire

**Objet : Dates de fermeture UGA 2021-2022**

Je vous informe que l'Université Grenoble Alpes fermera ses portes au cours de l'année universitaire 2021 - 2022, sur les périodes suivantes :

- **Hiver** : du mardi 21 décembre 2021 au soir au lundi 3 janvier 2022 matin, soit 8 jours de congés à décompter
  - **Pont de l'Ascension** : le vendredi 27 mai 2022, soit 1 jour de congé à décompter
  - **Été** : du vendredi 22 juillet 2022 au soir au mardi 16 août 2022 au matin, soit 15 jours de congés à décompter
- soit au total **24 jours de congés annuels** venant s'inscrire sur le droit à congés.

Les situations particulières (maintien de l'ouverture dans l'intérêt du service, ou période de fermeture plus longue...) doivent faire l'objet d'une décision du Président, après avis du comité technique.

Pour préparer cette décision, une demande argumentée précisant les motifs, les mesures prises pour garantir les droits à congés **et les modalités de concertation préalable avec les équipes** est à adresser **avant le 10 mai 2021** à l'adresse [dgdrh @univ-grenoble-alpes.fr](mailto:dgdrh@univ-grenoble-alpes.fr), en complétant le tableau ci-joint.

Chaque personnel doit, en outre, être en mesure de bénéficier à minima de **trois semaines** consécutives de congés sur la période d'été.

Quelle que soit la dérogation demandée, chaque directeur, chaque directrice général.e délégué.e, directeur, directrice administrati.f-ve, chef, cheffe de service, directeur, directrice de composante ou de laboratoire devra également veiller à ne pas laisser des personnels en situation isolée, sans mise en place d'une procédure « travailleur isolé », en lien avec la direction de la prévention.

Les demandes seront soumises pour avis au comité technique du mois de juin 2021, les décisions du Président vous seront communiquées début juillet 2021.

J'attire votre attention sur le caractère impératif de cette demande d'autorisation préalable à toute extension de la période de fermeture ou toute limitation, y compris pour les laboratoires.

Le Président de l'Université Grenoble-Alpes,

**Yassine LAKHNECH**

Pour le Président  
et par délégation

La Directrice générale des services adjointe  
Directrice générale déléguée aux  
Ressources humaines, Santé, QVT

Carole Kaya

PJ : Tableau de remontée des demandes de dérogation